



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Direction de la Légalité et de la Citoyenneté
Service des migrations et de l'intégration
Bureau du Séjour

Première demande d'un titre de séjour

Renouvellement
PASSEPORT TALENT
Création d'entreprise
L.421-16 CESEDA

Pièces à fournir dans tous les cas :

- visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité ;
- justificatif de nationalité : passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou, à défaut, autres justificatifs dont au moins un revêtu d'une photographie permettant d'identifier le demandeur (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, certificat de nationalité, etc.) ;
- justificatif de domicile datant de moins de six mois : facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), bail de location de moins de six mois, quittance de loyer (si locataire) ou taxe d'habitation ; en cas d'hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ; en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour n'est plus à jour ;
- Si vous êtes marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie : déclaration sur l'honneur de non polygamie en France ;
- 3 photographies d'identité de face, tête nue, récentes et parfaitement ressemblantes (format 35 mm × 45 mm-norme ISO/ IEC 19794-5 : 2005) (pas de copie) ou si demande déposée dans le cadre du téléservice mentionné à l'article R. 431-2 du CESEDA, code photographie et signature numérique valide ;

Pièces à fournir en première demande (titulaire d'un visa de long séjour) :

- Diplôme au moins équivalent au grade de master, ou tout document justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans d'un niveau comparable ;
- Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (extrait K ou K bis) ou justificatif de la démarche entreprise ;
- Attestation du ministère chargé de l'économie sur le caractère réel et sérieux du projet de création d'entreprise ;
- Justification de ressources suffisantes pour subvenir à ses propres besoins et ceux des membres de famille au moins équivalent au SMIC à un temps plein ;
- Tout document justifiant du financement du projet d'entreprise à hauteur de 30 000 euros.

Pièces à fournir en changement de statut :

- Diplôme au moins équivalent au grade de master, ou tout document justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans d'un niveau comparable ;
- Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (extrait K ou K bis) (à remettre au moment de la remise du titre) ;
- Attestation du ministère chargé de l'économie sur le caractère réel et sérieux du projet de création d'entreprise ;
- Justification de ressources suffisantes pour subvenir à ses propres besoins et ceux des membres de famille au moins équivalent au SMIC à un temps plein ;
- Tout document justifiant du financement du projet d'entreprise à hauteur de 30 000 euros.

Pièces à fournir au renouvellement :

- Tout document justifiant la réalisation du projet ;
- Si vous avez le statut de salarié : fiche de salaire pour les trois derniers mois ou en l'absence, le dernier avis d'imposition ;
- Si vous avez le statut de non salarié : Extrait du livre de compte établissant la rémunération versée au cours des trois derniers mois ou en l'absence, le dernier avis d'imposition ;